

II. La révélation en général est elle possible ? Dieu a-t-il pu nous révéler des mystères ? A-t-il pu donner aux hommes des préceptes positifs compris ou non compris parmi les préceptes de la loi naturelle ? Questions résolues par le fait, depuis la création de l'homme. Ce fait est constaté par les livres saints, dont on ne peut révoquer en doute l'autorité sans ébranler les fondements de l'histoire ; par la croyance des patriarches, des Juifs en général et des chrétiens ; par la croyance de tous les peuples, même des gentils, qui en conservant dans leurs superstitions des fragments de la tradition primitive, s'accordent à reconnaître une révélation divine.

Dans tous les temps et par tout, la religion nous est représentée comme ayant été inspirée de Dieu, comme contenant des dogmes et des préceptes positifs. Nous pouvons donc opposer aux déistes, qui rejettent toute révélation, et aux rationalistes, qui ne font consister la révélation que dans le développement naturel de la raison humaine, une prescription aussi ancienne que le monde ; nous sommes donc dispensés de l'obligation de prouver la possibilité de la révélation.

III. La révélation était-elle nécessaire à l'homme ?

Il s'agit ici de la nécessité de la révélation en général, contre les déistes et les rationalistes, qui prétendent que l'homme aurait pu, sans aucun secours extérieur et extraordinaire, connaître suffisamment la loi naturelle, en tant qu'elle comprend tous nos devoirs envers Dieu, envers nos semblables et envers nous mêmes ; et se faire un code religieux et moral aussi parfait que nous le concevons aujourd'hui, d'après les idées que nous puisons dans la société chrétienne.

1o Nonseulement les incrédules ne prouvent pas, mais il leur est impossible de prouver que l'homme ait, dans sa raison, le moyen d'acquérir toutes les connaissances